



AGIR POUR LE LOGEMENT

Honoraires au 01 / 07 / 2022

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL²

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

| | | | | |
|---|-------|--------------|----|--------------|
| • Immeuble à destination totale d'habitation | Entre | 120,00 €/lot | et | 780,00 €/lot |
| • Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels) | Entre | 120,00 €/lot | et | 780,00 €/lot |

PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) **et dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

| | | |
|---|------------------------------------|---|
| • Immeuble à destination totale d'habitation | Soit tarif convenu par les parties | |
| | Soit entre | 75,00 € /heure et 115,00 € /heure au prorata du temps passé |
| • Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels) | Soit tarif convenu par les parties | |
| | Soit entre | 75,00 € /heure et 115,00 € /heure au prorata du temps passé |
| MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES | | Coût horaire TTC majoré de 50 % |
| AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.) | | Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé |

PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

| | |
|--------------------|--|
| État daté | 320,00 € TTC |
| Mise en demeure | 26,00 € TTC |
| Autres prestations | Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé |

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise, forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, nom et adresse du garant
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).

CABINET BEUGNOT, SAS au capital de 100 000 €, n° 551 880 396 RCS Nevers, Carte professionnelle n° CPI 5801 2017 000 017 662 délivrée par la CCI Nevers. Garant : GALIAN Assurance, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

^{2/} Ces prestations correspondent a minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières.

CABINET BEUGNOT

SAS AU CAPITAL DE 100 000€

N°551880396RCS NEVERS

Carte professionnelle n°CPI 5801 2017

000 017 662 délivrée par la CCI DE NEVERS

Garant GALIAN Assurance

89 rue de la Boétie 75008 PARIS

HONORAIRES DE GESTION

HONORAIRES TTC AU 01/07/2022

LOCAUX A USAGE D'HABITATION PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

Loyer annuel par locataire inférieur à 1 830 € TTC : 6,00 % HT + TVA (7,20 % TTC)

Loyer annuel par locataire supérieur à 1 830 € TTC : 5,50 % HT + TVA (6,60 % TTC)

GARAGES OU BOX LOUES INDIVIDUELLEMENT : 8,00 % HT + TVA (9,60 % TTC)

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES, A LA VACATION HORAIRE POUR LE TEMPS PASSE :

62,50 € HT + TVA (20 %) SOIT 75,00 € TTC

ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS IMPAYES (ASCORA) : 2 % TTC

HONORAIRES POUR GESTION CONTRAT ASSURANCE :

GARANTI LOYER IMPAYES : 0,30 % HT + TVA (0,36 % TTC)

ACOMPTE MENSUELS : 0,50 % HT + TVA (0,60 % TTC)

FRAIS DE RELANCE RECOMMANDES : 21,67 € HT + TVA SOIT 26,00 € TTC

HONORAIRES DECLARATIONS DE REVENUS : 15,00 HT + TVA SOIT 18,00 € TTC

LOCATIONS ACCESSOIRES DE LA GESTION :

LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés
(Soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

* Entremise et négociation

MODALITES (tranches)

Entremise et Negociation

A la charge du bailleur

1 € TTC/m²

Les honoraires sont à calculer par tranches

* Visite, constitution de dossier du locataire
rédaction de bail

Selon la surface habitable

jusqu'à 50m²

de 51 à 100m²

au dessus de 100m²

A la charge du Bailleur

3,60 € TTC / m²

1,20 € TTC/m²

0,90 € TTC/m²

Modalités (tranches)

jusqu'à 50m²

de 51 à 100m²

au dessus de 100m²

A la charge du locataire

3,60 € TTC / m²

1,20 € TTC/m²

0,90 € TTC/m²

Les honoraires sont à calculer par tranches

Etat des lieux location vide

Selon la surface habitable

2,00 € TTC /m²

2,00 € TTC /m²

A la charge du bailleur

A la charge du locataire

Etat des lieux location meublée

Selon la surface habitable

3,00 € TTC /m²

3,00 € TTC /m²

A la charge du bailleur

A la charge du locataire

Locaux de droit commun

Négociation

2€ TTC/m²

A la charge du bailleur

Etat des lieux

3€ TTC/m²

A la charge du locataire

Rédaction de bail

3€ TTC/m²

A la charge du locataire

Locaux commerciaux et professionnels

Négociation

18 % TTC sur le motant du
loyer net de charges de
la 1ère année

A la charge du locataire

Etat des lieux

Au temps passé, vacation
horaire de 72,00 € TTC

A la charge du locataire

Rédaction du bail

6 % TTC sur le montant du
loyer net de charges de
la 1ere année

A la charge du locataire

Garage-parkings

50 € TTC

A la charge du locataire

CABINET BEUGNOT

SAS AU CAPITAL DE 100 000€

N°551880396RCS NEVERS

Carte professionnelle n°CPI 5801 2017

000 017 662 délivrée par la CCI DE NEVERS

Garant GALIAN Assurance

89 rue de la Boétie 75008 PARIS

Honoraires au 01/07/2022**HONORAIRES DE TRANSACTION****Honoraires TTC****VENTE**

Immeuble, appartement, maison,
Local commercial, professionnel,
Parts sociales de SCI, bien rural,
Terrain, fonds de commerce

| Modalités (tranches) | A la charge du vendeur |
|----------------------------------|-------------------------------|
| de 0 à 50 000 € minimum 4 000 €) | 10% |
| de 50 001 € à 80 000 € | 7% |
| au dessus de 80 000 € | 5% |
| Forfait pour garage parking | 2 000 € TTC |

Les honoraires sont à calculer par tranches**AVIS DE VALEUR**

150 € TTC

Vente en l'état de futur achèvement

3%

Toutefois, à la demande expresse du vendeur lors de la signature du mandat, celui-ci peut prévoir que les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.**LOCATION**

Locaux d'habitation nus ou meublés
(soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)
-Entremise et négociation

| Modalités (tranches) | A la charge du bailleur |
|-----------------------------|--------------------------------|
| Entremise et Négociation | 1 € TTC/M ² |

Les honoraires sont à calculer par tranches

| | A la charge du bailleur |
|--|---|
| -Visite, constitution de dossier du locataire, rédaction du bail | 3,60 € TTC / m ² 1,20 € TTC/m ² 0,90 € TTC/m ² |

| Modalités (tranches) | A la charge du locataire |
|--------------------------------|---------------------------------|
| jusqu'à 50m ² | 3,60 € TTC / m ² |
| de 51 à 100m ² | 1,20 € TTC/m ² |
| au dessus de 100m ² | 0,90 € TTC/m ² |

Les honoraires sont à calculer par tranches

| | | |
|-------------------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Etat des lieux location vide | Selon la surface habitable | |
| | 2,00 € TTC /m ² | A la charge du bailleur |
| | 2,00 € TTC /m ² | A la charge du locataire |

| | | |
|--|----------------------------|--------------------------|
| Etat des lieux location meublée | Selon la surface habitable | |
| | 3,00 € TTC /m ² | A la charge du bailleur |
| | 3,00 € TTC /m ² | A la charge du locataire |

Locaux de droit commun

| | | |
|-------------------|-----------------------|--------------------------|
| Négociation | 2€ TTC/m ² | A la charge du bailleur |
| Etat des lieux | 3€ TTC/m ² | A la charge du locataire |
| Rédaction du bail | 3€ TTC/m ² | A la charge du locataire |

Locaux commerciaux et professionnels

| | | |
|-------------------|--|--------------------------|
| Négociation | 18 % TTC sur le montant du loyer net de charges de la 1ère année | A la charge du locataire |
| Etat des lieux | Au temps passé, vacation horaire de 70,00 € TTC | A la charge du locataire |
| Rédaction du bail | 6 % TTC sur le montant du loyer net de charges de la 1ere année | A la charge du locataire |
| Garage-parkings | 50 € TTC | A la charge du locataire |